

COMPTE-RENDU DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2012

LE DOUZE NOVEMBRE DEUX MIL DOUZE à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur FORGEARD Robert, Maire.

Etaient présents : CRUCHET Jacky, COEURET Laurent, DEROUIN Joël, DROUET Dominique, LEBARBIER Christelle.

Etaient absents excusés : BREBION Patrick, BOURNEUF Georges.
Madame LEBARBIER Christelle a été élue Secrétaire.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} OCTOBRE 2012

LE CONSEIL MUNICIPAL VOTE A L UNANIMITE L'AJOUT DE DEUX DELIBERATIONS (PARTICIPATION BEUREGARD ET TAUX TVA TAXE RACCORDEMENT)

PARTICIPATION EXTENSION RESEAU ASSAINISSEMENT COLLECTIF LIEU DIT BEAUREGARD

Dans le compte-rendu du conseil municipal du 7 novembre 2011, il était précisé que le propriétaire de « Beauregard » avait demandé à être raccordé au réseau d'assainissement collectif, et qu'il souhaitait participer financièrement à cette extension.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que la participation du propriétaire de l'habitation situé au lieu-dit « Beauregard » est de 1 000 € TTC.

TAUX TVA TAXE RACCORDEMENT A L ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La TVA applicable à la taxe de raccordement au réseau d'assainissement est une TVA à taux plein et non à taux réduit.

Il est nécessaire de modifier la délibération du 27 février 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que :

- la taxe de raccordement au réseau d'assainissement est de 1 000 € TTC, avec une TVA à taux plein,
- l'abonnement annuel est de 100 € TTC avec une TVA à taux réduit,
- la taxe d'assainissement est à 1 € TTC le m³ consommé avec une TVA à taux réduit.

DECISION MODIFICATIVE ASSAINISSEMENT

Afin de régler des frais de ligne de trésorerie et une facture de maîtrise d'œuvre à la DDT sur le budget assainissement, le Conseil Municipal vote la décision modificative suivante aux budgets commune et assainissement :

(Versement de 1000 € du budget commune (D 022) au budget assainissement (D 66 + 500 € D 23+ 500 €))

Budget Commune

Chapitre D 022 dépenses imprévues		-1 000 €
Chapitre D 65 autres charges gestion courante	657341 subventions	1 000 €

Budget assainissement

Chapitre R 74 subventions	74 subventions d'exploitation	1 000 €
Chapitre D 66 charges financières	6618 intérêts des autres dettes	500 €
Chapitre D 023		500 €
Chapitre R 021		500 €
Chapitre D 23	2313 constructions	500 €

DEMANDE AIDE FINANCIERE ASSOCIATION CROCS BLANCS SARTHOIS

L'association Crocs Blanc Sarthois de Maisoncelles a sollicité la Commune pour une contribution financière, dans le but de participer aux frais de course de Mr Arnaud Léoty, musher, au trophée de la Grande Odyssee des Alpes le 16, 17, 18 janvier 2013.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de verser à cette association une subvention de 250 €.

DELIBERATION APPROBATION STATUTS SIVOS DE L'ETANGSORT

Monsieur le Maire précise que le comité syndical du SIVOS de l'Etangsort s'est réuni le 1^{er} octobre 2012 afin de modifier d'autres dispositions des statuts conformément au projet ci-joint.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de modifier d'autres dispositions des statuts du SIVOS de l'Etangsort conformément au projet ci-joint.

Monsieur le Maire précise que le comité syndical du SIVOS de l'Etangsort s'est réuni le 1^{er} octobre 2012 afin d'ajouter à l'article 5 des statuts relatif à l'objet du syndicat, l'alinéa suivant :

« L'investissement concernant les bâtiments de l'école qui se situe à Tresson ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'ajouter à l'article 5 des statuts relatif à l'objet du syndicat, l'alinéa suivant :

« L'investissement concernant les bâtiments de l'école qui se situe à Tresson ».

Les nouveaux statuts ont modifiés le mode de représentation des titulaires pour chaque commune, 3 titulaires doivent être désignés.

Les trois titulaires pour la commune de Maisoncelles sont Mr Forgeard Robert, Mr Coeuret Laurent et Mr Bourneuf Georges.

DELIBERATION MODALITES DISSOLUTION SIVOS DE BOULOIRE

Monsieur le Maire précise que le comité syndical du SIVOS de Bouloire s'est réuni le 21 juin 2012 afin de prendre une délibération précisant les modalités de dissolution du SIVOS de Bouloire. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette délibération.

PROJET DE PARC EOLIEN SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MAISONCELLES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'implantation d'un Parc Eolien sur le territoire de la Commune proposé par la Société EDF EN France.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et, après en avoir délibéré, par 2 abstentions et 4 voix pour,

- Emet un avis favorable pour que la société EDF EN France étudie sur l'ensemble du territoire de la Commune, la possibilité d'implanter un parc éolien, à condition que la commune ne participe pas financièrement à l'étude et diverses autres charges liées à ce projet,
- autorise Monsieur le Maire à signer avec la société EDF EN France tout document afférent à ce projet.

PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Un agent bénéficie aujourd'hui d'une garantie de prévoyance collective Maintien de Salaire par le biais de la convention de partenariat signée en 2006 entre le CDG72 et la MNT à laquelle la commune de Maisoncelles participe financièrement ; l'agent est actuellement couverts pour les risques Indemnités Journalières et Invalidité (indemnisation à 90 % du traitement indiciaire net) moyennant un taux de cotisation de 1,07 %.

En vertu du nouveau cadre législatif relatif à la participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire de ses agents, notre collectivité est invitée à se mettre en conformité avec le décret du 8 novembre 2011 ; ainsi, notre participation, si il y a, doit être exprimée en montant unitaire, à savoir X € par agent et par mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de participer, à compter du 1^{er} janvier 2013, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- de verser une participation mensuelle (pour un temps de travail à temps complet) de 3.75 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.

PROJET PERIMETRE FUSION SIAEP DE LA REGION DE BOULOIRE ET DE LA REGION DE SAINTE CEROTTE

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunal issu de la fusion du SIAEP (syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable) de la région de Bouloire et le SIAEP de la région de Sainte Cérotte.

DEVIS ILLUMINATIONS ET RACCORDEMENT BATIMENTS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide d'accepter le devis du groupe LEBLANC CHROMEX pour un montant de 1 264.47 € TTC pour l'achat de 5 décors à poser sur les mâts d'éclairage public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide d'accepter le devis de la SARL PAINÉAU pour un montant de 3 391.02 € TTC pour le raccordement à l'assainissement collectif des bâtiments communaux (salle, mairie, logement mairie, logement école), ainsi que la réfection des toilettes de la salle.

TARIFS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de maintenir les tarifs 2012 de la salle pour 2013,
- Que le forfait chauffage de la salle sera de 20 € par jour à compter du 1^{er} janvier 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
accepte de louer à Monsieur COCHON Michel la partie haute du terrain du lagunage dont la surface est de 1.36 hectares,
et décide de fixer le tarif pour l'année 2013 (du 1^{er} janvier au 31 décembre) à 135 €, payable au 1^{er} novembre 2013.

QUESTIONS DIVERSES

Présentation au conseil municipal du rapport d'activités 2011 de la Communauté de Communes du Pays Bilurien
Prochain conseil le 10 décembre.

**La séance est levée à 23 H , après lecture de ce PV.
Ayant délibéré les jours, mois et an susdits, ont signé les membres présents.**